DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 JUIN 2013

Délibération
n° 2013.06.104.B

Création d'un pôle d'arts plastiques - Lot n°13 "chauffage - plomberie - VMC" : avenant n°2

LE VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Mornac - 16600 Mornac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2013**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, André BONICHON, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2013

DELIBERATION N° 2013.06.104.B

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS CULTURELS	Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

CREATION D'UN POLE D'ARTS PLASTIQUES - LOT N°13 "CHAUFFAGE - PLOMBERIE - VMC" : AVENANT N°2

Par délibération n°95 B du 5 juillet 2011, le bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une école d'arts plastiques au groupement GREENWICH 0013 (mandataire) /SCP FAUVEL – FOUCHE/ CABINET MORELET/ SECBA/TDL/ ADDENDA.

Dans le cadre de la consultation pour les marchés de travaux, la commission pour les marchés adaptés du 4 juillet 2012, mise en place dans le cadre du groupement de commandes entre la ville d'Angoulême et le GrandAngoulême, a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°13 « chauffage – plomberie - VMC» à la société BERNARD GENIE CLIMATIQUE – 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC, pour un montant de 106 219,24 € HT.

Par délibération n°119 B du 20 septembre 2012, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1, d'un montant en moins-value de 3 060,93 € HT, qui a ramené le montant du marché à 103 158,31 € HT.

Aujourd'hui, il est nécessaire de passer un avenant prenant en compte les modifications suivantes :

- suppression des prestations liées à l'alimentation d'un four gaz	- 4 539,26 € HT
- remplacement de vasques par des cuves de laboratoire	226,71 € HT
- ventilation de la cabine d'émaillage en sortie de toiture	3 120,82 € HT
- remplacement de la tuyauterie de distribution en acier du chauffage prévue dans le marché par une tuyauterie REHAU type RAUPEX	0,00 € HT

Montant HT	- 1 191,73 € HT

Le montant de l'avenant en moins-value est de 1 191,73 € HT.

Le montant du marché passe de 103 158,31 € HT à 101 966,58 € HT, soit une diminution de 4,00 % par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 4 juin 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°2 au lot n°13 « chauffage – plomberie - VMC» attribué à la société BERNARD GENIE CLIMATIQUE – 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC, d'un montant en moins-value de 1 191,73 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 2313 – fonction 312 – opération ORU – AP6.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **02 juillet 2013**	**Affiché le :** **02 juillet 2013**